



Tribunal international chargé de poursuivre
les personnes présumées responsables de
violations graves du droit international
humanitaire commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-02-53-AR65

Date : 19 avril 2002

Original : FRANÇAIS

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL

Devant : M. le Juge Claude Jorda, Président

Assisté de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 19 avril 2002

LE PROCUREUR

C/

**VIDOJE BLAGOJEVIĆ
DRAGAN OBRENOVIĆ
DRAGAN JOKIĆ**

**ORDONNANCE DU PRÉSIDENT PORTANT AFFECTATION DE JUGES
À LA CHAMBRE D'APPEL**

Le Bureau du Procureur :
M. Peter McCluskey

Le Conseil de la Défense :
M. Miodrag Stojanović
Mme Cynthia Sinatra

NOUS, Claude Jorda, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU la « Requête de Dragan Jokić aux fins d'autorisation d'interjeter appel de la décision rejetant sa demande de mise en liberté provisoire » déposée par le Conseil de Dragan Jokić en version anglaise le 5 avril 2002,

VU la Décision du 18 avril 2002 relative à la requête de l'accusé Dragan Jokić aux fins d'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Chambre de première instance II du 28 mars 2002,

ATTENDU que l'article 12 B) du Statut du Tribunal international (« le Statut ») dispose que cinq juges siègent à la Chambre d'appel,

VU l'article 14 3) du Statut et l'article 27 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal international (le « Règlement »),

PAR CES MOTIFS,

ORDONNONS que dans l'affaire IT-02-53-AR65, *Le Procureur c/ Vidoje Blagojević, Dragan Obrenović, Dragan Jokić*, sous réserve des dispositions de l'article 22 B) du Règlement, la Chambre d'appel sera composée comme suit:

M. le Juge Jorda

M. le Juge Hunt

M. le Juge Güney

M. le Juge Gunawardana

M. le Juge Meron

Fait en anglais et en français, la version en français faisant foi.



Claude Jorda
Président

Fait le 19 avril 2002
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]